

Formation

Gymnastique masculine

Formation de base animateur jeunes poussins et pupilles

05/10/2024 - Salins les Bains



Organisateur Comité Régional Bourgogne - Franche-Comté

Public concerné

Animateur jeune poussin et pupille jusqu'au 3 degré
14 ans minimum

Contenu :

- Appréhender le fonctionnement de la FSCF
- Apprentissage des méthodes d'entraînement (échauffement, étude des gestes spécifiques, élaboration de situations pédagogiques, ...)
- Travail des éléments des degrés jeunes poussins et pupilles jusqu'au 3ème degré sur les 6 agrès (3 agrès par journée)

**Il est vivement conseillé de participer aux 2 sessions
du 05/10/2024 et 19/10/2024**

S'inscrire séparément à chacun des stages

Lieu, dates et horaires le 05/10/2024

- Lieu : **Avenue Charles de Gaulle, 39 110 Salins-les-bains**
- Date-s : **Samedi 05 octobre 2024**
- Horaires – **Accueil : 9 h 00 Début : 9 h 30 – Fin : 16 h 30**

Amener :

Equiptement de sport, de quoi prendre des notes,.

Repas

Tiré du sac

Contact le jour du stage : LUX Sébastien : 07 69 63 03 69

Inscription :

- Date limite d'inscription : **23/09/2024**
- Date limite de retour des autorisations et de règlement : **25/09/2023**
- Coût : **30 €**
- Nombre minimum d'inscriptions : **10**

À régler par virement (RIB en pièce jointe de l'accusé de réception).
veillez à choisir le RIB du bon organisateur SVP.

Code à inscrire lors du paiement par virement ou par carte bancaire avec le nombre de personnes : **GM-JFB-05/10/2024**

Aucune inscription n'est prise en compte sans paiement avant la date limite

Pour tous renseignements complémentaires : stages@fscf-bfc.fr

Les conditions d'inscription en stage sont accessibles sur le site internet**

Autorisations parentales :

Des autorisations parentales utilisables toute la saison (Accessibles ci-contre)
sont à joindre obligatoirement à toute inscription de stagiaire mineur (e). Elle doivent être remplie par les parents ou tuteurs et transmises à l'animateurs ou animatrice lors du premier stage de la saison. L'animateur transmet les autorisations à l'organisateur avant la date limite de retour des autorisations ci-dessus.

Ne plus tenir compte des autorisations « pré-remplie » pour un seul stage lors d'une inscription depuis l'instance internet des associations et sur l'accusé de réception reçu par les stagiaire.

* Pour toute inscription **un accusé de réception est envoyé directement aux stagiaires, correspondants et trésoriers de l'association** (si les courriels sont bien renseignés dans l'instance de l'association). **Toutes les informations (RIB, dates de retour, lien vers la circulaire...) sont notés sur ce courriel. Si vous ne le recevez pas, vérifier vos spam. En cas de difficulté, nous contacter.**

** L'approbation des conditions d'inscription est nécessaire à l'inscription.
Le stage terminé,, après vérification des présences, les attestations et les factures acquittées sont créées et sont disponibles dans l'instance de l'association.

**Inscriptions
directement sur le
site internet (pour
les associations de
Bourgogne-
Franche-Comté)***



*** Mode d'emploi
pour inscrire une
personne depuis
l'instance
internet**



**Autorisation
parentale pour la
saison à
transmettre à
l'animateur ou
animatrice de
l'association**



**Conditions
d'inscription**

